

M. Jean Pronovost, sous-ministre, ministère de l'Industrie et du Commerce;

M. Harold Mailhot, sous-ministre adjoint au développement des marchés, ministère de l'Industrie et du Commerce;

Mme Shirley Bishop, directrice de cabinet, ministère de l'Industrie et du Commerce;

M. Robert Keating, directeur, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32920

Gouvernement du Québec

Décret 1148-99, 6 octobre 1999

CONCERNANT le transfert de certains employés du ministère de la Santé et des Services sociaux à l'Institut national de santé publique du Québec

ATTENDU QUE la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (1998, c. 42) a été sanctionnée le 20 juin 1998;

ATTENDU QUE cette loi a créé l'Institut national de santé publique du Québec;

ATTENDU QUE l'article 39 de cette loi prévoit que certains employés du ministère de la Santé et des Services sociaux affectés à des tâches relevant de l'Institut deviennent ses employés, dans la mesure où un décret prévoyant leur transfert est pris avant le 8 octobre 1999;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Santé et des Services sociaux:

QUE les personnes dont le nom et le statut figurent sur la liste jointe au présent décret soient transférées à l'Institut national de santé publique du Québec, à compter du 6 octobre 1999.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

LISTE DU PERSONNEL TRANSFÉRÉ À L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Madame Jocelyne Martel	Corps d'emploi 221
Madame Madeleine Levasseur	Corps d'emploi 105
Madame Lynda Fortin	Corps d'emploi 105
Madame Danielle St-Laurent	Corps d'emploi 105
Madame Ginette Paquet	Corps d'emploi 105

Monsieur Robert Pampalon	Corps d'emploi 105
Monsieur Robert Jacob	Corps d'emploi 105

32921

Gouvernement du Québec

Décret 1149-99, 6 octobre 1999

CONCERNANT la nomination de monsieur Duc Vu comme membre, président et directeur général de la Régie de l'assurance maladie du Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 7 de la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec (L.R.Q., c. R-5) prévoit que la Régie de l'assurance-maladie du Québec est formée de douze membres nommés par le gouvernement dont un président et un vice-président;

ATTENDU QUE le troisième alinéa de l'article 7 de cette loi précise que le président est nommé pour un mandat n'excédant pas dix ans et les autres membres pour un mandat n'excédant pas trois ans;

ATTENDU QUE l'article 7.1 de cette loi énonce que le gouvernement fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président;

ATTENDU QUE l'article 10 de cette loi prévoit que le président est directeur général de la Régie;

ATTENDU QUE le poste de membre, président et directeur général de la Régie de l'assurance-maladie du Québec est actuellement vacant et qu'il y a lieu de le pourvoir;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Santé et des Services sociaux:

QUE monsieur Duc Vu, sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles, administrateur d'État II, soit nommé membre, président et directeur général de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, pour un